

*Initiatives ministérielles*

• (1550)

Je veux repasser en détail plusieurs aspects de l'approche adoptée par le gouvernement à l'égard de ce projet de loi, ceci afin d'expliquer clairement pourquoi nous nous y opposons, et ce malgré les améliorations longuement attendues qui ont été apportées aux pensions, notamment en ce qui a trait aux droits de certains groupes de la société en vertu de la charte.

L'histoire de la réforme des pensions remonte à plus d'une décennie. Au début des années 1980, les régimes de pensions ont fait au Canada l'objet d'un important examen parlementaire compte tenu du vieillissement de la population et du fait qu'une plus forte proportion de cette dernière va bientôt se trouver à la retraite.

Le public était sincèrement et réellement inquiet, et c'était tout à fait légitime. Il se demandait comment, à la retraite, les gens allaient faire pour subvenir à leurs besoins et si les régimes de pensions étaient suffisants pour leur permettre de vivre de façon digne, décente et confortable après avoir passé leur vie à travailler.

La commission chargée de cet examen a déposé son rapport dans lequel elle recommandait d'importantes réformes aux nombreux régimes de pensions et aux mesures législatives régissant les régimes de pensions au Canada. Peu après, la charte des droits et libertés a elle-même fait l'objet d'un examen destiné à déterminer si les régimes de pensions étaient conformes, entre autres, à la charte. Le comité chargé de cet examen a également déposé son rapport et a recommandé d'importants changements aux divers régimes de pensions, y compris à ceux du secteur public.

Le gouvernement de l'époque a répondu à ces deux rapports en présentant la Loi sur les normes des prestations de pensions, qui s'applique aux régimes de pensions de tous les employeurs relevant de la réglementation fédérale. Ces employeurs ont été informés des normes applicables aux régimes de pensions dans le secteur privé. Ils n'ont encore rien fait pour que leurs propres régimes de pensions du secteur public soient conformes à la loi.

Encore une fois, le gouvernement dit à tous les Canadiens que c'est ce qu'il faut faire; par contre, lui, estime ne pas avoir à tenir compte de ses propres lois ni de ses propres règles.

Le gouvernement a modifié le Régime de pensions du Canada pour qu'il soit conforme aux normes recommandées par les comités qui avaient examiné les régimes. Or, les membres de la fonction publique, des forces armées et de la GRC continuaient de contribuer généreusement à

leurs régimes de retraite, leurs régimes ne satisfaisant pas au critère fondamental d'équité que le gouvernement avait imposé aux régimes du secteur privé et qu'il avait établi pour le Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement demande toujours qu'on lui fasse confiance. Il dit toujours que, de concert avec les employés, il va examiner ces régimes de pensions pour voir où il faut apporter des modifications et des améliorations; il répète que tout cela se fera conjointement, solidairement. Ses paroles sont très encourageantes, mais il semble avoir du mal à les mettre en pratique.

Permettez-moi d'expliquer clairement la raison du manque de confiance sur cette question. Les gens n'ont pas confiance parce qu'il y a maintenant près d'une décennie qu'ils attendent que les régimes de retraite deviennent conformes aux recommandations de deux comités parlementaires importants et aux lois que le gouvernement a lui-même adoptées.

Voilà près d'une décennie qu'ils attendent que le gouvernement établisse légalement un taux de rendement équitable au montant de 73 millions de dollars que représentent les fonds de retraite auxquels contribuent les membres de la fonction publique, des forces armées et de la GRC. Cela fait près de dix ans qu'ils attendent d'avoir leur mot à dire dans la façon de gérer leur argent. Toutefois, le gouvernement continue d'agir d'une manière unilatérale, de déterminer quels en seront les avantages, de fixer le taux des cotisations et le taux de rendement du régime. Il continue de priver les cotisants d'un rendement juste et équitable.

Cela fait maintenant sept ans que le président du Conseil du Trésor a promis un examen. Il a fait la même promesse il y a cinq ans, il y a trois ans, et c'était déjà la troisième et quatrième fois qu'il le faisait. Maintenant, cela fait six mois que le nouveau président du Conseil du Trésor a promis qu'un examen aurait lieu.

Pas une seule initiative n'a été prise pour consulter les pensionnés ou les cotisants au sujet de cet examen. Pourquoi devrions-nous faire confiance au gouvernement?

Il n'est donc pas étonnant que les gens qui ont suivi le dossier de près, qui ont patiemment attendu qu'on apporte des améliorations à leur régime de pensions pour le rendre plus équitable, comme on l'a fait pour d'autres régimes, affirment que le gouvernement agit d'une manière furtive, en secret, en usant de subterfuges et de procédés déloyaux. Ce projet de loi le démontre clairement.